Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 13 septembre 2022 à 18h30

Présents :
Mesdames Marie DULAU, Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.
Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Monsieur Julien BRANDT est arrivé à 18h36 & Madame Marie DULAU à 19h08.

La séance est présidée par Monsieur Serge MOREAU, maire et Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil municipal s'étant déroulé le mardi 21 juin est approuvé et signé par les conseillers.

ORDRE DU JOUR :

1. *Dissolution de la régie du « Logis abbatial »*

Le Maire signale l'existence d'une régie du logis abbatial crée pour l'encaissement des recettes de la boutique du logement abbatial. Elle avait été créée pour la gestion du musée et d'une boutique en sus du bureau et de la boutique des guides de l'Abbaye. Depuis 2020, ces dispositifs n'existent plus et les importants travaux prévus ne permettent pas de procéder à la réouverture de cette régie.
La Direction Départementale des Finances Publiques, dans le cadre d'un plan de rationalisation, a interrogé la commune sur le devenir de cette régie. Le Maire propose au Conseil municipal d'acter la dissolution de cette régie qui est dormante depuis un certain temps.
Le Conseil municipal constatant que la sous-régie est devenu sans objet, décide à l'unanimité des voix présentes, de dissoudre cette régie. La délibération prise sera transmise au comptable public pour les suites à donner.

2. *Nomination du secrétaire général de mairie en qualité de mandataire suppléant des régies pour des raisons juridiques et comptables*

Madame Evelyne Maitre, seconde adjointe, expose que le secrétaire de Mairie fait actuellement le travail relatif aux synthèses des régies. Ce travail comptable incombe normalement à chaque régisseur mais ces derniers ne peuvent le réaliser faute de temps notamment en juillet août.
Par conséquent, sur proposition de l'Inspecteur des finances publiques et ce afin de respecter les règles juridiques et comptables applicables, il est proposé de nommer le secrétaire général de mairie mandataire suppléant de la régie de l'Abbaye, de la régie des Grottes, de la régie du Chalet des grottes et de la régie du Camping.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix présentes, accepte cette proposition.

3. *Fixation de la taxe d'aménagement pour l'année 2023*

Monsieur le Maire rapporte qu'il convient de délibérer avant le premier octobre 2022 sur le taux de la taxe d'aménagement qui sera applicable à compter du premier janvier 2023. Il rappelle que le taux actuel est de 1% et il propose de maintenir ce taux. Interrogé sur l'assiette de cette taxe, il précise que celle-ci concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment ainsi que les installations ou aménagements de toute nature ou encore les changements de destination d'un local agricole.
Par ailleurs, la loi de finances du 30 décembre 2021 pour l'année 2022 rend obligatoire le reversement total ou partiel de cette taxe à l'EPCI, par conséquent à ECLA pour notre commune. Cela nécessite un accord et des délibérations concordantes avec ECLA ce qui pour l'instant n'a pas fait l'objet de discussions entre les deux entités. Il conviendra pour déterminer la fraction de la taxe reversée de définir les charges d'équipement publics relevant de la compétence d'ECLA sur notre commune.
L'assemblée décide à l'unanimité des présents de maintenir le taux, pour l'année 2023, à 1 %.

Arrivée de Monsieur Julien BRANDT à 18h36.

4. *Validation du linéaire de la voirie communale relevant de la compétence d'ECLA*

Monsieur Moreau rapporte qu'il convient pour notre commune de procéder à la validation de la voirie communale relevant de la compétence d'ECLA et ce eu égard au transfert de charges existant à ce sujet. Lors de la dernière séance du Conseil municipal cette décision a été ajournée car il manquait sur le relevé fourni par ECLA le chemin de la Cotette. Après une rencontre sur place entre Monsieur PERRIN et le contrôleur des travaux d'ECLA cette voie a été rajoutée. Par conséquent, le maire propose d'approuver le tableau présenté. Il précise que 10 720 mètres de voirie relèvent de la compétence d'ECLA sur notre commune, cette compétence concernant les travaux et l'entretien de la bande de roulement.
L'assemblée décide à l'unanimité des présents de valider les 10 720 mètres de voirie présentés dans le relevé transmis par les services d'ECLA.

5. *Demande de subventions pour la phase II de restauration du retable du maître-autel de l'Abbaye,*

Après une première phase de restauration de notre retable anversois en 2021, le Maire présente la phase II de restauration qui est prévue pour cette fin d'année 2022 et le début de l'année 2023. Cela concerne les panneaux peints et les reliquaires et ce pour un montant de 22 584,60 euros HT.
Ce projet est subventionné à 50% par la DRAC et une demande de subvention sera faite auprès du Conseil départemental pour un montant de 25 % des travaux.
L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents, valide cette demande de subvention auprès des services du Département.

6. *Demande de subventions pour la restauration de la toiture du Poids public à Sermu*

La toiture du poids public de Sermu nécessite une réfection. Si les tuiles sont globalement en bon état il est nécessaire de procéder, notamment, au remplacement des lattes et des chevrons.
Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 8333,42 euros HT ; celui-ci incluant la fourniture de nouvelles tuiles sera réadapté car les tuiles actuelles pourront en partie être réemployées.
Il propose à l'assemblée délibérante d'effectuer des demandes de subventions auprès des services de l'État et des services du Département.
L'assemblée délibérante à l'unanimité décide de valider ces demandes de subventions.

7. *Nomination d'une personne référente en matière d'incendie et de secours*

Monsieur MOREAU rapporte qu'une loi du 25 novembre 2021 oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil municipal. Cette dernière aura pour charge la mise en place et les réévaluations régulières du plan de sauvegarde. Elle sera aussi le correspondant de la commune auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
Faute de candidature, il est proposé à Monsieur PERRIN, de prendre cette fonction à compter de ce jour et ce jusqu'à la fin du mandat.
Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8. *Convention d'accueil des enfants de la commune dans les accueils collectifs de mineurs du territoire Bresse Haute Seille,*

La parole est donnée à Madame MAITRE. Plusieurs enfants de la commune sont scolarisés à l'école communale de Voiteur et bénéficie des services du périscolaire (les jours d'école et mercredi) et des services extrascolaires (les jours sans école). Une convention doit être mise en place avec la communauté de communes de Bresse Haute Seille afin de préciser les conditions de facturation pour les enfants de notre commune qui résident hors du territoire de Bresse Haute Seille. La présente convention s'applique à l'année civile 2022, reconductible par tacite reconduction, pour trois fois une année. Un coût moyen par enfant sera défini selon la méthode de calcul prévue par cette convention.
L'assemblée délibérante valide à l'unanimité des présents la signature de cette convention.

9. *Régularisation des sommes dues pour les années 2020 & 2021 à la CCBHS concernant l'accueil des enfants baumois dans les accueils périscolaires et extrascolaires*

Madame MAITRE conserve la parole. La communauté de communes de Bresse Haute Seille nous a transmis un décompte à régulariser pour les années 2020 & 2021 concernant ces mêmes services de périscolaire et extrascolaire et ce pour un coût total de 13 885,96 euros à savoir 5 534,40 euros pour l'année 2020 et 8 351,56 euros pour l'année 2021. Huit enfants ont été concernés par le périscolaire en 2020 contre onze en 2021 et trois enfants ont bénéficié en 2021 des services extrascolaires.
Des interrogations se font savoir par rapport à ces mêmes services qui seraient proposés par ECLA. Monsieur

SCHRANZ avance la concordance existante entre la carte scolaire et ces activités notamment extrascolaires.
L'assemblée à l'unanimité des présents décide de valider ces régularisations car il semble normal de participer au frais relatif à la scolarité des enfants de la commune. Par ailleurs, ces dépenses seront à budgétiser pour les années à venir.

10. Tarif de l'affouage pour l'année 2023

La parole est prise par Monsieur BOUDOUX, troisième adjoint. Il propose de maintenir un prix d'affouage pour l'année 2023 à 45 euros. Du bois d'affouage sera notamment disponible dans des coupes de Sermu. Le conseil valide à l'unanimité des présents ce tarif.
Monsieur le Maire reprend la parole concernant la forêt en évoquant des arbres dangereux présents sur la falaise de Sermu, surplombant l'entrée des grottes et de la régie du Chalet, et qui nécessitent des coupes.
Les services de l'ONF qui avaient déjà émis un devis concernant ces coupes seront recontactés.

11. Tarif de l'alambic pour l'année 2023

Madame MAITRE évoque le coût pour la commune de l'Alambic notamment l'abonnement concernant l'eau et l'assainissement. Dans les communes aux alentours, la mise à disposition de l'alambic communal a lieu pour un montant d'environ 50 euros la journée. Jusqu'à ce jour la commune ne facturait pas ce service. Plusieurs conseillers pensent qu'il n'est pas pertinent de fixer un tarif à l'heure actuelle. Il est décidé à l'unanimité de ne pas fixer de tarif pour la location de l'alambic.

Arrivée de Madame Dulau à 19h08.

12. Prix de vente des gobelets en plastique siglés « Baume-les-Messieurs » aux associations baumoises et autres demandeurs

Les gobelets en plastique siglés « Baume-les-Messieurs » sont proposés à un tarif de vente de 0,50 centimes d'euros pour les associations baumoises ou d'éventuels baumois.
Le tarif de 0,50 centimes d'euros est retenu à l'unanimité.

13. Remboursement à Madame Claire MAITRE des frais occasionnés par les travaux des toilettes publiques automatiques.

Monsieur le Maire rapporte que pendant les travaux des toilettes publiques automatiques place Guillaume de Poupet il avait été demandé à Madame Claire MAITRE de vider sa piscine surplombant le chantier et ce par mesure de sécurité.
Il est donc proposé au Conseil de valider le remboursement de 57,22 euros à Madame MAITRE, cette somme correspondant au 10 m3 d'eau vidée.
Le Conseil décide, à l'unanimité, de lui rembourser cette somme.

Questions diverses :

- *Synthèse financière concernant la phase I de la restauration de la toiture de l'Abbaye*

Monsieur le Maire présente un rapport financier concernant la première phase de restauration de la toiture de l'Abbaye. Le montant total de cette première phase est de 628 685,47 euros HT. Après le décompte des subventions perçues ou restant à percevoir, le coût de ce chantier est de 96 755,47 euros HT pour notre commune.
Il reste à ce jour 258 000 euros de subventions à percevoir, le solde de celles-ci à été demandé et sera perçu par la commune prochainement.

- *Application « Panneau pocket »*

Il est présenté aux conseillers par le Maire l'application « *Panneau pocket* » mise en place au sein de plusieurs communes jurassiennes et qui permet de communiquer avec la population via un système de notifications une fois l'application installée sur son mobile.
Monsieur MOREAU pense qu'il pourrait être intéressant pour la commune de disposer de cette application pour communiquer des informations urgentes ce qui ne remplacerait pas la communication actuelle par emails. Le coût de cette application est modeste, à savoir environ 180 euros par an.
Monsieur Till MEYER propose la nécessité de mettre en place un accompagnement des personnes pour procéder à l'installation sur leur mobile de cette application, si besoin, en plus de procéder en amont à une évaluation de la potentielle utilisation de cette application par les baumois, Monsieur PERRIN évoque aussi ce même point.
Monsieur le Maire propose de faire un essai pendant une année, année à l'issu de laquelle les résultats seront mis en perspective pour une éventuelle prolongation du dispositif.

- *Mise en place de ralentisseurs*

Le dossier concernant la mise en place d'éléments permettant de réduire la vitesse est évoqué. La commune s'oriente vers la pose d'écluses (chicanes). L'Architecte des bâtiments de France s'y montre plutôt opposé et préconise la pose de coussins berlinois.
La pose des écluses provisoires à la Cour froide et à l'entrée en descendant des Monts de Baume à permis la réduction de la vitesse. Un dispositif fixe de chicanes sera décidé pour la Cour Froide en essayant de trouver un dispositif esthétiquement intéressant.
Concernant l'entrée du village en descendant des Monts les choses sont plus complexes eu égard au pourcentage de la pente et au placement du panneau marquant l'entrée du village. La meilleure solution est actuellement recherchée avec les services du département.
Pour terminer sur ce point, Madame ZYGMUNT propose de programmer prochainement le changement du panneau d'entrée de Sermu qui devient illisible.

- *Passage du rallye « Promenade Vignes & Forêts » le 9 octobre*

Pour information, le Maire évoque le passage d'un rallye sur notre commune le 9 octobre 2022 à 8h08, rallye de voitures et motos anciennes.

- *Gestion du site internet de la commune par Monsieur ANDREWS*

Monsieur ANDREWS se charge depuis plusieurs années du site internet de la commune et à ce titre il a procédé à l'avance de frais divers notamment pour l'hébergement du site 193,91 euros pour deux années. Il a fourni à la mairie des justificatifs pour 375,27 euros en plus de 15 heures de travail à 35 euros sur l'année 2021/2022. Ces sommes seront payées à Monsieur ANDREWS et pour l'avenir une convention sera signée avec ce dernier pour une heure de travail par mois en plus d'interventions ponctuelles.

- *Location du local de l'ancienne poste*

Monsieur le Maire rappelle que le local communal anciennement utilisé par l'office de tourisme ne l'a pas été durant cette saison en raison d'une demande de ce dernier de 16 000 euros pour qu'il s'y installe.
Il a donc été conclu avec un particulier une location d'un loyer de 600 euros par mois sur trois mois. « *La Tour de Zabelle* » vend des bijoux de sa création et expose notamment des tableaux et des sculptures. Madame CALVET représentant « *La Tour de Zabelle* » a demandé une prolongation de ce bail sur trois années afin d'avoir une visibilité sur un plus long terme et de pouvoir procéder à des aménagements pérennes au sein du local. Elle propose un loyer de 3600 euros annuel.
Monsieur le Maire refuse de s'engager sur une période de trois ans. Monsieur BOUDOUX attire l'attention du conseil sur l'importance pour la commune de ne pas se démunir de ce local car c'est un lieu essentiel et stratégique pour l'installation de l'office du tourisme. Le Maire rappelle que l'office du tourisme à Baume-les-Messieurs faisait trois plus de contacts que de celui de Lons-le-Saunier à savoir 30 000 contre 10 000 pour la saison.
Monsieur SCHRANZ avance la nécessité de rediscuter avec l'office du tourisme avant de s'engager sur une autre voie.
Eu égard au présent débat et à la qualité stratégique de ce local quant à sa situation, il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande pour le moment.

- *Organisation du Marché de Noël*

Une réunion sera programmée lors de la dernière semaine de septembre pour faire notamment appel à la population ; toutes les volontés bénévoles seront les bienvenues.

- *Organisation d'un week-end médiéval en 2023*

Monsieur le Maire a reçu une proposition via Madame STEINER pour l'organisation d'un week-end médiéval. Un tel week-end a un coût d'environ 3000 euros sur deux jours et ce pour faire venir une équipe proposant des ateliers, de l'escrime, des spectacles de feu, de chevaux notamment.
Monsieur MOREAU propose qu'une association prenne l'organisation en main avec une aide de la mairie notamment financière. Ce point est accepté par les élus.
Le débat est ouvert sur la date d'organisation d'un tel évènement.
Monsieur BOUDOUX précise qu'au vu de la renommée de notre commune une telle fête ne peut être mise en place qu'avec des exigences importantes en matière de qualité.

- *Liste des travaux à prévoir*

La séance se termine avec la présentation par le Maire d'une liste de travaux à prévoir dans la commune. Il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre connaissance et de définir des priorités ou de fournir des remarques

dans les jours qui viennent.
Olivier SCHRANZ évoque aussi les nombreux arbres morts présents sur des parcelles privées au sein de la commune qui pourraient favoriser le risque d'incendie ce qui ne peut être exclu au vu de la situation estivale de cette année. Le Maire rappelle que des courriers ont déjà été fait en ce sens à des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, la séance est levée à 20h15.

Le Maire, Monsieur Serge MOREAU :

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

La secrétaire de séance, Madame Evelyne MAITRE :